



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Ce contrat est destiné aux réservations de séjours à Coaching Village©, Essaouira. Nous ferons tout notre possible pour réserver à nos hôtes un accueil chaleureux, et leur permettre ainsi de profiter pleinement de leur séjour.

Cadre : Coaching Village© a pour vocation de proposer des stages fitness, de remise en forme ou des vacances sportives. Nous ne sommes pas un centre médical. Et bien que nous proposons des cours sur la remise en forme, afin de lier théorie et pratique, nous ne sommes pas une école.

Dispositions générales : La fiche d'inscription fait office de contrat de séjour. Elle établit les termes et conditions de séjour. Sur celle-ci doivent être inscrits les dates et la durée du séjour. Le participant ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de séjour initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord de la direction. Aucune modification (rature, surcharge, ...) ne sera acceptée dans la rédaction du contrat sans l'accord des deux parties. La direction s'engage à ne divulguer à aucun tiers les informations de quelque nature que ce soit, sur quelque support que ce soit, que le participant aura été amené à lui donner à l'occasion de l'exécution du présent contrat. Ces dernières dispositions ne sont toutefois pas applicables s'agissant des demandes de renseignements qui seraient formulées par les administrations et/ou les Tribunaux.

Paiement : La réservation devient effective dès lors que le participant aura fait parvenir à la direction un acompte d'au moins 50% du montant total du prix du séjour. Il appartient au participant de conserver une copie du document signé. Nos prix s'entendent toutes charges comprises (y compris taxe de séjour). Le solde est à régler avant l'arrivée sur les lieux par paypal, CB ou virement ou au plus tard, le jour d'arrivée en espèces.

Annulation par le participant : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée adressée à Coaching Village©.

a) Annulation avant le début du séjour : si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début du séjour, le montant du séjour vous sera remboursé sur simple demande.

Si l'annulation intervient entre 7 et 30 jours avant le début du séjour, le montant des arrhes reste acquis à Coaching Village©. Le séjour peut toutefois être reporté à une date ultérieure.

b) Si l'annulation intervient à moins de 7 jours, le montant des arrhes reste acquis à Coaching Village© qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix du séjour. Le séjour peut également être reporté à une date ultérieure.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis à Coaching Village©, sauf disposition contraire de la direction.

Annulation par Coaching Village© : Si avant le début du séjour, Coaching Village© annule ce séjour, il doit informer le client par courrier électronique. Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées.



coaching village



Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir la direction. Étant donné que les arrivées se font la plupart du temps en fonction des compagnies aériennes, nous comprenons que les arrivées peuvent se faire à toute heure. À ce titre, en cas d'arrivée matinale, vous pourrez venir directement sur les lieux, mais il se peut qu'il faille attendre la fin de matinée ou début d'après-midi pour que la chambre soit prête.

Utilisation des lieux : Le participant devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état, à ne pas fumer dans les chambres et en dehors des espaces dédiés à cet effet ainsi que de respecter la charte des lieux.

Capacités : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de participants dépasse ce nombre, le responsable est en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative de Coaching Village®, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de personnes supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé. Aussi, les participants à nos séjours s'engagent à ne pas introduire des personnes non mentionnées dans le contrat au sein du domaine sans en informer la direction.

Ménage : Étant donné que nous accueillons des participants pour de longs séjours, nous ne fonctionnons pas comme une structure hôtelière. Le nettoyage des chambres et bungalows est fait deux fois par semaine et les draps sont changés une fois par semaine. Il est de la responsabilité du participant de veiller à l'entretien de sa chambre en dehors de cela.

Etat des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le participant et le responsable ou son représentant à l'arrivée et au départ au village. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté de la chambre à l'arrivée du participant devra être constaté dans l'état des lieux.

Animaux : Pour des raisons d'hygiène et de tranquillité des hôtes, aucun animal domestique n'est autorisé dans la maison d'hôtes. En cas de non respect de cette clause par le participant, la direction peut refuser les animaux. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative de Coaching Village®.

Sécurité : Un certificat médical est recommandé pour les stages Coaching Work (à partir de 3 semaines) et Coaching pro (2 à 3 mois). Les coachs sont qualifiés et veillent à la bonne pratique des activités physiques et sportives. Coaching Village® ne peut en aucun cas être responsable en cas d'éventuelles blessures liées à la pratique sportive ou non.

Respect : Les participants à nos séjours souhaitent évoluer dans un cadre agréable. Aucun comportement agressif, irrespectueux ou malveillant ne sera permis, que ce soit envers les autres participants ou des membres de l'équipe. Toute personne contrevenant à ces règles pourra être priée de quitter les lieux sans qu'un quelconque dédommagement soit possible.

Coaching Village SARL

Immatriculé au RCS d'Essaouira - Patente : 47226159

Siège social : 12 rue Chenguite Lotissement skala Essaouira - Tel : 00212 604 13 12 41 -

Adresse : Complexe Takniwine, Douar Imarine 44100 Aguerd



Alcool et drogue : Pour le bon déroulement du séjour, le respect de la vie commune, et afin d'atteindre les objectifs fixés, la consommation d'alcool et de substances illicites est interdite au sein du domaine. À ce titre, nous ne proposons pas d'alcool sur place et il est interdit d'en introduire. Tous contrevenants à cette règle sera priés de quitter les lieux sans être en droit d'exiger un quelconque remboursement.